

Avis de Soutenance

Madame Caroline GILLES

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le Conseil constitutionnel et la commande publique

dirigés par Monsieur Pierre-Yves GAHDOUN

Soutenance prévue le **vendredi 03 décembre 2021** à 14h00

Lieu : Faculté de Droit et de science politique 39 rue de l'Université 34060 Montpellier

Salle : des actes

Composition du jury proposé

M. Pierre-Yves GAHDOUN	Université de Montpellier	Directeur de thèse
Mme Hélène HOEPFFNER	Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteuse
M. Julien MARTIN	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Marion UBAUD-BERGERON	Université de Montpellier	Examinatrice
M. Gabriel ECKERT	Université de Strasbourg	Examineur
M. Frédéric LOMBARD	Aix-Marseille Université	Examineur

Mots-clés : Contentieux constitutionnel, Droit des contrats administratifs, Commande publique, Conseil constitutionnel,

Résumé :

La présence du terme de commande publique dans des décisions du Conseil constitutionnel du début des années 2000 a surpris la doctrine. Pourquoi employer une notion si peu juridique ? L'étude de la jurisprudence révèle que le Conseil constitutionnel a eu recours à ce terme à dessein. Il y a vu une notion permettant de rassembler un ensemble de contrats visant à répondre aux besoins des personnes publiques et de certaines personnes privées, englobant ainsi une variété de contrats tant publics que privés. Il a ensuite consacré l'existence d'un droit commun de la commande publique, afin de rassembler les règles législatives applicables par principe à ces contrats, et a structuré l'ensemble de ce droit sous l'égide d'un principe constitutionnel unique : le principe d'égalité devant la commande publique. Cette prise de position témoigne de la vision contractuelle dont le Conseil constitutionnel dispose des contrats de la commande publique, alors même que cette vision était jusqu'alors discutée. La mise en œuvre de la commande publique permet également de mettre en lumière certaines lacunes propres aux contentieux constitutionnel qui empêchent le développement de la matière et son épanouissement. L'encadrement traditionnel du droit de la commande publique par le biais du pouvoir réglementaire a ainsi limité en grande partie le développement du contentieux constitutionnel. Le processus de filtrage des questions prioritaires de constitutionnalité joue également un rôle important dans le développement du contentieux constitutionnel de la commande publique. À cet égard, les rôles des juridictions

administratives et judiciaires seront examinés et le contentieux constitutionnel sera étudié dans son ensemble.